

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Mardi 26 Septembre 2017 à 20H30

Date de convocation : le 20 septembre 2017

Date d'affichage : le 20 septembre 2017

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 13

L'an deux mille dix-sept, le mardi vingt-six septembre à 20H30 le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 septembre de l'an deux mille dix-sept, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : RIVIERE Patrick, LUNEL Dominique, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, SOUCHU David, DENIAUD Paulette, LAINE Magali, POURCEAU Jean Marie, FLOQUART Sandrine, THUARD Françoise, MEGY Karl, IMBERT Philippe (arrivé à 21H15),

Etaient absents excusés : Anaïs POLLONO qui a donné pouvoir à Pascal CHOPLIN ; de 20H30 à 21H15 Philippe IMBERT qui a donné pouvoir à Magali LAINE,

Absents : JAUSSAUD Florence.

Secrétaire de séance : Patrick RIVIERE

Ordre du jour :

- Commerce Local
- Approbation du procès-verbal du 25 Aout 2017
- Décisions prises par délégation
- Liaison douce : résultat des appels d'offres et plan de financement
- Devis Guillerminet pour Liaison douce
- Achat parcelle de ZC 134 appartenant à Mme Vaugarny
- Vente du Chemin Rural de la Manchonnerie parcelles ZM 68 ET ZM 69
- Rapport de la CLECT de septembre 2017
- Délibération modificative pour annulation de Titre
- **Délibération convention des Bébé Joyeux 2017/2018 ***
- Passage au statut de CNRACL d'un agent à 26H (+1H/semaine)
- Rapport Agenda Accessibilité
- Rapport réunion LGV des élus en Préfecture
- **Appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » ***
- Etude du coût d'un mi-temps d'assistant administratif si refus de la demande de renouvellement du CAE en cours
- Informations et questions diverses

() Monsieur le Maire annonce en début de séance que le point « en rouge » a été ajouté à l'ordre du jour depuis la distribution de la convocation.*

Commerce Local

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a rencontré quelques candidats pour la reprise du commerce local et qu'il a invité l'un d'entre eux à venir se présenter et soumettre sa candidature.

→ Ce candidat, assisté de son comptable, présente son projet aux Conseillers.

Approbation du Procès-Verbal

Remarques formulées par Mr Choplin et Mme Lainé prises en compte sur le PV présenté en séance.

→ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- + PLG : Achat d'un chariot multi-usage pour le ménage à l'Ecole d'un montant de 309€61 comprenant également 2 presses à mâchoires pour remplacement sur 2 chariots déjà en service.*
- + Conty : achat suite à la délibération prise au Conseil Municipal d'Aout 2017 d'un ordinateur portable pour l'Ecole + 1 scanner, d'un ordinateur pour le secrétariat de mairie, d'un photocopieur pour la Mairie pour un montant TTC de 6 864,60 € TTC + contrat de maintenance s'y référant.*
- + Houdayer : achat de granulés pour la chaufferie de la Salle Des Sports pour un montant de 2750€ TTC les 10 tonnes*
- + APAVE : recyclage CACES pour Monsieur Serizay Dominique 2 jours pour un montant de 468€ TTC*
- + ACME : recharge d'un extincteur au restaurant scolaire pour un montant de 42€36 TTC*
- + Dominique CHED'HOMME : travaux au restaurant scolaire, fourniture et pose d'un accélérateur sanitaire pour un montant de 318,22€ TTC*
- + FROID EXPRESS : remplacement d'un compresseur pour la chambre froide (armoire double) du restaurant scolaire pour un montant de 760€60 TTC*
- + FROID EXPRESS : remplacement du ventilateur d'une chambre froide au restaurant scolaire pour un montant de 143,98€ TTC*
- + TRANSDEV-STAO : commande du car pour le transport des enfants à la piscine de Coulaines pour 11 séances en 2018 pour un montant de 966,35€ TTC*
- + DISTRICO : Engrais pour terrain de foot 10 sacs de 50kg pour un montant estimatif de 500€ TTC*
- + DELTA SECURITE : Déplacement et Forfait d'une heure pour vérification de l'alarme de la Salle des Sports pour un montant de 314,40€ TTC*
- + CS-D. ENVELOPPES : achat de 2 registres (1 pour les arrêtés + 1 pour les procès-verbaux du Conseil Municipal) pour un montant de 130€ TTC*
- + CS-D. ENVELOPPES : reliure des délibérations du Conseil Municipal (100 feuilles/200pages) pour un montant de 254,90€ TTC*
- + HERVE THERMIQUE : Chaufferie de l'Ecole Primaire : remplacement de la platine électronique de la chaudière murale pour un montant de 1080€ TTC + remplacement de la pompe double pour un montant de 2270,80€ TTC*
- + HENRI JULIEN : remplacement du couvercle du Robot coupe légumes CL 20 pour un montant de 90€36 TTC*

ARRETES :

- ✚ Arrêté N° 28-2017-RH : modification du nombre d'heure d'un agent technique permanent : annualisation sur la base de 26h heures/hebdo.
- ✚ Arrêté N° 29-2017-RH : modification du nombre d'heure d'une ATSEM titulaire: annualisation sur la base de 30,50h heures/hebdo.
- ✚ Arrêté N°30-2017-RH : modification du nombre d'heure d'un agent technique permanent : annualisation sur la base de 30,50h heures/hebdo.
- ✚ Arrêté N° 31-2017-RH : passage à mi-traitement à compter du 21/09/2017 pour un agent technique titulaire en congé de maladie ordinaire depuis le 05 juillet 2017
- ✚ Arrêté N°32-2017-RH : prolongation du congé de maladie ordinaire d'un agent technique permanent jusqu'au 3 novembre 2017.

Liaison douce : résultat des appels d'offres et plan de financement

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'appel d'offres pour les lots de la liaison douce a été clôturé le vendredi 22 septembre 2017 à 17H.

La commission s'est réunie le soir du 22 septembre 2017 pour ouvrir et examiner les plis.

David Souchu informe le conseil municipal des résultats des ouvertures de plis et de l'analyse des appels d'offres « voirie assainissement » et « éclairage public » sur la liaison douce Joué l'Abbé en direction de La Guierche.

Dans le cadre de la mise en accessibilité et de la sécurisation des usagers sur le domaine public entre les communes de Joué l'Abbé et la Guierche, la municipalité a décidé de lancer le projet de liaison douce. Ce projet commence au pignon de la salle de sport et finit à la limite de commune de Joué l'Abbé.

Ce projet est l'occasion d'harmoniser et mettre en conformité le réseau d'assainissement le long de la route départementale 149 suite à la pose par les riverains de canalisations de différents diamètres et différentes profondeurs au fil du temps et rendre le cheminement accessible.

Il est également mis à profit de mettre un éclairage public économe et respectueux de la faune et de la flore au moyen d'un système de détection sur 3 mâts d'éclairage et équipé dans son ensemble d'un éclairage plus économe en énergie et en entretien.

Un financement de **118 471,12 €** TTC a été affecté pour l'opération programmée en une seule tranche ferme « voirie assainissement ».

Un financement de **26 950,00 €** TTC a été affecté pour l'opération programmée en une seule tranche ferme « éclairage public ».

La durée prévisionnelle de la phase chantier estimée à 2 mois, période de préparation comprise.

En application du code des marchés publics, les marchés sont passés selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux octobre 2017.

Le jugement des critères d'analyse des candidats est effectué dans les conditions prévues aux articles 59, 60 et 62 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Le jugement des critères d'analyse de ces offres est effectué conformément au règlement de consultation signé par tous les candidats et donne les classements suivants :

Pour l'éclairage public :

Classement	Entreprises
1	SORELUM
2	TELELEC
3	CITEOS

Pour la voirie :

Classement	Entreprises
1	PIGEON TP
2	FLECHARD TP
3	TRIFAUT
4	COLAS

Les entreprises non retenues vont recevoir les courriers donnant le classement de leur offre après validation des analyses 16 jours plus tard s'il n'y a pas de contestation les entreprises retenues recevront leur notification valant démarrage des travaux.

Concernant la clôture et le portillon et le portail coulissant trois entreprises ont répondu à la demande de devis (- de 25000 euros) avec les définitions de prix et quantité imposé par la mairie et c'est l'entreprise Aubier qui fait l'offre la plus intéressante sur la base des éléments fournis.

→ **Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité pour retenir les entreprises qui interviendront sur :**

- **Eclairage : entreprise SORELUM**
- **Voirie : entreprise PIGEON**
- **Clôtures : entreprise AUBIER**

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux que suite aux résultats des appels d'offre, il a réactualisé le plan de financement et demande l'avis pour monter un **dossier LEADER** pour le complément finançable. Il présente ce plan de financement prévisionnel réactualisé

financement prévisionnel liaison douce au 26/09/2017 leader avec M Jardin

COUT HT 129 250,28 € **COUT TTC** 155 100,34 €
BUDGETE R Investissement: 90 000€ D Investissement: 160 000€

Financement prévisionnel

x	FSIL Projets structurants	20%	25 850,06 € accordé
x	FSIL contrat ruralité		6 346,53 € accordé
	DETR	20%	25 850,06 € accordé
x	Fonds de concours Maine Cœur de Sarthe	5,59%	7 225,09 € accordé
x	Sénateur		8 000,00 € accordé
x	Région	10%	12 925,03 € accordé
	Leader	6,90619%	8 926,28 € Prévission
	Total subventions		95 123,04 €
	FCTVA 16,404%		21 202,22 €

Participation commune 30% du HT 25% du TTC 38 775,08 € budgété

COÛT TTC 155 100,34 €

montants retenus

Clôture	Aubier	15 010,00 €
Eclairage	Soréllum variante	18 203,00 €
Voirie	Pigeon	94 653,80 €
Sécurité	Jardin	1 383,48 €

129 250,28 € HT

→ Les membres du conseil municipal adoptent le plan de financement proposé à l'unanimité.

Monsieur JARDIN Jacky a présenté un contrat relatif à sa mission concernant la coordination sécurité et protection de la santé du chantier de la création de la Liaison Douce ainsi que le PGSCPS pour un montant de 1383€48 TTC

→ **Les membres du conseil municipal actent la proposition de mission SPS de Mr Jacky JARDIN à l'unanimité.**

Devis Guillerminet pour Liaison douce

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux que Le Cabinet Guillerminet lui a soumis un devis pour le bornage de la parcelle N°134 appartenant à Mme VAUGARNY qui sera vendue à la commune. Le montant est de 672€. Les travaux sont réalisés.

Achat parcelle de ZC 134 appartenant à Mme Vaugarny

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été convenu avec Mme Vaugarny le rachat d'une parcelle de son terrain par la commune pour permettre la réalisation de la liaison douce sur la commune de Joué l'Abbé au prix de l'euro symbolique.

L'acte administratif relatif à cet achat sera réalisé par l'ATESART.

Les frais d'acte sont évalués à environ 705€ (à savoir acte administratif : 650€, recherche documents : 40€, frais de publication : 50€).

→ **Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.**

Vente du Chemin Rural de la Manchonnerie et des parcelles ZM 68 ET ZM 69

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il convient de finaliser la vente du chemin Rural de la Manchonnerie et des parcelles ZM 68 et ZM 69 (estimation des surfaces : 4000m², 227m² et 294 à vérifier après bornage). Le prix de vente a été fixé à 0.50€ le m².

Le propriétaire prendra à sa charge les frais de dossier à savoir : acte administratif 650€, frais de recherche documents 100€, frais de publication 100€ soit 740€ et le coût de l'enquête publique (398,24€).

Pour rappel, la commune prend également pour rappel à sa charge le bornage environ 650 euros.

→ **Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.**

Rapport de la CLECT de septembre 2017

Plusieurs documents relatifs au transfert de charges et à la fixation libre des attributions de compensation nous ont été récemment envoyés par la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe suite au rapport de la CLECT adopté le 11 septembre 2017.

Ces documents seront transmis par mail prochainement afin de laisser le temps de les étudier. Le conseil municipal devra délibérer lors de sa prochaine séance d'Octobre 2017.

Il est précisé que les deux votes feront l'objet de délibérations distinctes :

1. Approbation du rapport de la CLECT - Fixation Libre des montants des Attributions de compensation
2. Approbation du rapport de la CLECT - Evaluation des transferts de charges

Délibération modification N°2 pour annulation de Titre

Monsieur Le Maire laisse la parole au rapporteur : Mme Evelyne Etiennoul qui explique que le trésor public lui a demandé d'annuler un titre de la CAF ayant été l'objet d'un double enregistrement en mars 2016 pour un montant de 2514,40€ (Contrat Enfance Jeunesse).

En effet, le Trésor Public s'est rendu compte que le titre 1408/2016 saisi en décembre 2016 figurant sur les états de régularisation demandés à fin décembre 2016, faisait doublon avec le titre 250/2016 (*saisi en Mars 2016 par Mme Bâcle*).

Pour annuler cette somme de 2514€40, il convient de faire un mandat au « compte 673 / charge exceptionnelle ».

Comme le « chapitre 67 » est insuffisamment crédité, il est nécessaire de fournir une délibération modificative au budget permettant de transférer ce montant depuis le chapitre 022 Fonctionnement / dépenses imprévues à chapitre 673 afin d'effectuer la régularisation sur l'année 2017 comme suit :

- *Fonctionnement* → *D-022/ Dépenses imprévues : - 2600 euros*
- *Fonctionnement* → *R- 673/ Charges exceptionnelle (annulation de recettes année 2016) : 2600 euros*

→ **Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.**

Délibération convention des Bébés Joyeux 2017/2018 *

Comme chaque année, la commune de Joué l'Abbé permet aux Bébés Joyeux de se retrouver régulièrement à la salle polyvalente. Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la convention pour l'année 2017/2018.



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE
DE JOUÉ L'ABBE du 1^{er} septembre 2017 au 6 juillet 2018**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La commune de Joué l'Abbé, représentée par son Maire en exercice, Monsieur JANNY MERCIER dûment habilité par délibération du **26 septembre 2017**, ci-après dénommée : « la Commune »,

D'une part

Et

L'association «les Bébés Joyeux » représentée par sa Présidente en exercice, Madame MARQUES DA SILVA Karine,

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : MISE A DISPOSITION

La commune de Joué l'Abbé met gratuitement à disposition de l'Association la salle polyvalente. Cette mise à disposition se fera le jeudi matin de 10H00 à 12H00.

Cependant, les besoins de l'école restant prioritaires, le jour de mise à disposition de l'association pourra être modifié par la commune, sans que l'association ne puisse contester cette décision et demander compensation.

De plus, l'association s'engage à libérer la salle pour les besoins ponctuels d'une autre association.

Article 2 : ETAT DES LOCAUX

L'association prendra les locaux dans l'état où ils se trouveront et devra les tenir ainsi pendant toute la durée de la mise à disposition.

Article 3 : DESTINATION DES LOCAUX

L'association utilisera la salle polyvalente sous son entière responsabilité et en accord avec son règlement intérieur. Tout changement à cette destination qui ne serait pas autorisé par la commune entraînerait la résiliation immédiate de la présente convention.

Article 4 : ENTRETIEN ET REPARATION DES LOCAUX

L'association devra aviser immédiatement la commune de toute réparation à la charge de cette dernière dont elle sera à même de constater la nécessité sous peine d'être tenue responsable de toute aggravation résultant de son silence ou de son retard.

Article 5 : CESSION A UN TIERS

L'association s'interdit de conférer la jouissance totale ou partielle des locaux à un tiers, même temporairement.

Article 6 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

La commune ne reconnaît pas à l'association le droit et les compétences de se substituer au RAMPE :

- Les Assistantes Maternelles de l'association s'engagent à fréquenter comme auparavant les services et ateliers d'éveil organisés par le RAMPE
- L'association s'engage à accueillir toutes les Assistantes Maternelles agréées de la commune qui en feraient la demande.
- L'association s'engage à communiquer la composition de son Bureau résultant de son Assemblée Générale.
- Le prêt à titre gratuit de la salle polyvalente devant permettre :
 - o La rencontre des enfants de la commune et faire en sorte qu'ils connaissent d'autres Assistantes Maternelles.
 - o De renforcer les liens entre les Assistantes Maternelles de la commune.
 - o D'échanger des expériences.

Article 7 : ASSURANCES

La commune décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à un enfant ou à une Assistante Maternelle lors des ateliers. L'association s'engage à souscrire une assurance pour l'utilisation de la salle polyvalente et à fournir à la commune une attestation d'assurance « garantie RC biens confiés ».

Article 8 : RESPONSABILITE ET RECOURS

L'association sera responsable des conséquences dommageables résultant des infractions aux conditions de la présente convention. L'association répondra des dégradations causées aux locaux mis à disposition pendant le temps qu'elle en aura la jouissance.

Article 9 : RESILIATION

La présente convention peut-être dénoncée par :

LA COMMUNE de Joué l'Abbé à tout moment pour cas de force majeure, pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public ou à l'ordre public, pour besoins personnels, par lettre recommandée adressée à l'association.
L'Association les « Bébé Joyeux » Par lettre recommandée adressée à la commune.

Article 10 : DUREE

Mise à disposition du 1er septembre 2017 au 6 juillet 2018

La clé d'accès remise à la Présidente devra être déposée en mairie au terme de cette convention.

Fait en double exemplaire,

A

Le

La Présidente
Madame MARQUES DA SILVA Karine,

Monsieur Le Maire
Janny Mercier

→ **Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.**

Passage au statut de CNRACL d'un agent à 27H (+1H/semaine)

Monsieur Le Maire laisse la parole au rapporteur : Mme Evelyne Etiennoul qui explique qu'un agent titulaire, embauchée depuis le 01/09/2001 sollicite depuis plusieurs années (mentionné dans les rapports des entretiens professionnels annuels) le passage au statut de CNRACL alors qu'il ne lui manque qu'une heure sur son annualisation pour le permettre.

Après étude du coût supplémentaire pour la collectivité et en tenant compte que cela réduirait les heures complémentaires de celle-ci (formation et réunion), Monsieur le Maire propose qu'à compter du 1^{er} octobre 2017 cet agent faisant fonction d'ATSEM passe à une annualisation de 28H/semaine précisant que le temps de ménage depuis le départ en retraite de Mme Thaïna Rivière n'a pas été réattribué en totalité.

→ **Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.**

Rapport Agenda Accessibilité

Monsieur Le Maire laisse la parole à Monsieur David Souchu qui présente la demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée. Voir documents joints en Annexe 1.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une délibération est nécessaire pour l'autoriser à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité.

→ **Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.**

Rapport réunion LGV des élus en Préfecture

Monsieur Le Maire rappelle aux élus qu'une réunion en Préfecture à laquelle il a assisté, a eu lieu le 18 septembre 2017. Il avait avec lui copie des doléances des administrés de la commune (**27 observations faites**) qui sont passés à la mairie suite à l'invitation qui leur avait été adressée cet été.

Il fait un rapport des échanges qui ont eu lieu.

Pour ERE, il y a respect des normes fixées.

Demande de prise en compte des « pics »

Il y aura des mesures prises sur une centaine de lieu (2 par communes).

Il a été demandé que les propriétaires des lieux où seront faites ces mesures en soient avisés et que ces sites seraient choisis sur proposition des maires.

Etude du coût d'un mi-temps d'assistant administratif si refus de la demande de renouvellement du CAE en cours

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la fin du CAE de l'agent administratif est prévue le 02 octobre 2017.

Suite à la délibération prise à l'unanimité en Aout 2017, des démarches ont été menées auprès de Cap-Emploi, des sénateurs et du Préfet pour bénéficier d'une reconduction du contrat.

A ce jour, rien n'indique que la réponse sera positive.

Monsieur le Maire propose d'envisager un CDD de 6 mois à mi-temps pour cet agent afin de renforcer les services administratifs de la Mairie.

Pour mémoire, la secrétaire de mairie effectue 38H/semaine et l'agent principal 11h50.

✓ Soit **1,41 ETP** au service administratif pour une commune de 1325 habitants.

La secrétaire de mairie propose de ramener son temps de travail à 35h/semaine afin de permettre à un assistant de gestion polyvalent formé au sein de la mairie durant ce CAE d'obtenir un CDD à 18H/hebdo et donc de ne plus effectuer les 3 heures complémentaires (HC) / semaine.

✓ Soit 35H + 18H + 11,50H = **1,84 ETP**

<u>CAE 30H/hebdo sur 1 an</u>	<u>CDD 18H/hebdo sur 1 an</u>	<u>Différence sur 1 an</u>
17 238€ toutes charges comprises	13 132€ toutes charges comprises	
-10 556€ aide annuelle ASP*	-2 847€ économie sur HC secrétaire	
6 682€ cout restant à charge commune	10 285€ cout chargé à charge	+ 3 603€

***Nota :** *l'aide de 879,70€ versée chaque mois durant le CAE par l'ASP n'a pas été inscrite dans le budget 2017*

✓ La somme relative à la rémunération sur 30H/mois est de fait inscrite au budget de l'année 2017 dans les charges de personnel au chapitre 64.

Monsieur Le Maire propose d'étudier le projet de la conclusion d'un CDD de 6 mois à savoir du 03 octobre 2017 au 02 avril 2018 sur cette base. Il précise qu'après avoir interrogé le Centre de Gestion de la Sarthe, il est possible d'utiliser le motif de l'accroissement temporaire d'activité pour motiver un CDD (création du nouveau lotissement) après que le conseil municipal en aura délibéré, sachant que la durée d'un accroissement temporaire d'activité est de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs.

Cadre statutaire proposé : Catégorie : C // Filière : Administrative // Cadre d'emplois : adjoints administratifs territoriaux // Echelle C1

→ **Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.**

Appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un appel à projets opéré dans le cadre du programme d'investissements d'avenir aurait pu permettre de soutenir les financements de la collectivité en termes d'équipements numériques pour l'Ecole Jacqueline Duhême.

Une réponse par mail a été donnée à Mme Glibert le 18/09/2017 par le référent numérique Le Mans Nord de l'académie de Nantes stipulant :

« Suite à un choix géographique, votre demande d'appel à projet ENIR n'a pas pu aboutir. Une deuxième phase pourrait avoir lieu en 2018. »

Il rappelle qu'une enveloppe avait été inscrite au budget 2017 pour un montant de 4500€ TTC.

Monsieur Pascal Choplin avait présenté lors du dernier Conseil Municipal d'août les propositions de 2 entreprises.

- la Sté Conty avait présenté un devis de **3323,40€ TTC** (incluant l'ordinateur portable pour la directrice et le scanner achetés en Aout 2017 suite à la délibération du Conseil Municipal du 25 Aout 2017 pour un montant de 1344€60 TTC).

- La Société Fatech a présenté un devis pour un total de **4567,13€** pour les mêmes éléments.

Ne pouvant bénéficier de l'appel à projet ENIR pour 2017 et pour répondre aux besoins de l'école, il est proposé aux conseillers de procéder à l'achat d'un ordinateur portable et de deux fixes en se référant au devis de la Sté Conty. Coût total de la commande 1978.80€.

L'ensemble de la dépense en équipement numérique pour l'école serait donc de 3323.40€ ne dépassant pas l'enveloppe de 4500€ inscrite au budget 2017.

→ **Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.**

Comptes rendus des commissions

Monsieur le Maire invite les adjoints à présenter les travaux de leurs commissions.

Commission Voirie-Urbanisme :

David Souchu informe le conseil municipal sur l'état d'avancement des dossiers suivants :

1. Programme d'entretien voirie 2017

- Pour rappel l'AAPC a été mis en ligne le 11 avril 2017, 5 offres sont arrivées en mairie. Au vue des critères de pondération définie à la consultation, l'entreprise Pigeon TP a été choisie par les membres du conseil municipal.

- Les travaux ont bien avancé, les enduits sur la route de Souigné sous Ballon et le Chemin Rural des Coeuries viennent d'être réalisés. Les diverses aménagements de trottoir sont faits aussi.

- Il reste le curage des exutoires qui ont été retardés par une procédure de validation de catégorie en fossé par l'Agence Française de Biodiversité (ex ONEMA) après expertise sur le terrain.

- Un rendez-vous est pris pour les marquages de peinture routière mercredi 4 octobre en fin d'après midi.

- Le PATA sera réalisé d'ici 15 jours.

2. Travaux rue de l'église

La commune de Joué l'Abbé réclame des travaux de réfection des réseaux depuis 2 ans car il y a un projet d'aménagement de sécurisation des abords de l'école porté par la commune et réclamés par les Joyeux.

Une convention depuis l'année dernière entre les deux syndicats (Fontenelles et Landes) donnant pouvoir à M. Bellec (Président des Fontenelles) pour l'étude, la réalisation et passation des marchés, le suivi, la réception et la mise en paiement de la réfection des réseaux sous chaussée.

Une réunion a eu lieu le 8 septembre 2017 sur site pour un point d'étape avec les 2 présidents de syndicat (Fontenelles et Les landes), le Fermier Véolia, la secrétaire des Fontenelles afin de tenter d'expliquer les besoins, contraintes des élus et de voir la faisabilité des travaux entre les différents réseaux.

Il en ressort qu'un avis du bureau IRH est nécessaire et préalable à la remise du schéma directeur sur lequel IRH travaille actuellement. Cet avis devrait permettre de demander à l'Agence de l'eau des subventionnements pour la mise en séparatif des réseaux afin de tenter de régler en partie l'apport d'eaux parasite à la station d'épuration. Pour mémoire la station reçoit 4 à 5 fois plus d'eau de pluie qu'elle ne devrait. À sa conception, il était prévu un apport maximum de 200 m³/j, nous en sommes aujourd'hui dans un volume compris entre 800 et 1200 m³/j.

Comme indiqué par M. Mercier dans un mail au président de syndicat : « L'attente est forte mais il serait absurde de commencer des travaux avant que la nécessaire réfection des réseaux ne soit effectuée... »

Questions diverses

- ✚ Dépôt du Permis d'aménager en Mairie par Foncia Aménagement pour le projet de lotissement
- ✚ Entrevue avec le Président de l'office de Tourisme pour l'organisation de l'édition 2018 « Les peintres dans le bocage ».
- ✚ Permanence des élus de l'association ASPJA pour la permanence de l'exposition « L'Art d'Ici et d'Ailleurs » en mairie les vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 octobre de 10h à 12h et de 14h à 18h
- ✚ Date des vœux de la municipalité de Joué l'Abbé : Vendredi 5 janvier 2018 à 19H à la Salle Polyvalente

→ Prochain conseil municipal : Jeudi 26 octobre 2017 à 20h30

→ **Fin de la séance à : 0H05**